Code civil



Dernière modification: 2024-09-14 Edition: 2025-01-06 2890 articles avec 1956 liens 2436 références externes

Ce code ne contient que du droit positif français, les articles et éléments abrogés ne sont pas inclus. Il est recalculé au fur et à mesure des mises à jour. Pensez à actualiser votre copie régulièrement à partir de codes.droit.org.

Ces codes ont pour objectif de démontrer l'utilité de l'ouverture des données publiques juridiques tant législatives que jurisprudentielles. Il s'y ajoute une promotion du mouvement Open Science Juridique avec une incitation au dépôt du texte intégral en accès ouvert des articles de doctrine venant du monde professionnel (Grande Bibliothèque du Droit) et universitaire (HAL-CNRS).

Traitements effectués à partir des données issues des APIs Legifrance et Judilibre. droit.org remercie les acteurs du Web qui autorisent des liens vers leur production : Dictionnaire du Droit Privé (réalisé par MM. Serge Braudo et Alexis Baumann), le Conseil constitutionnel, l'Assemblée Nationale, et le Sénat.

Avec l'aide de:



Habett



La Loi des Ours

p.1 Code civil



Permet de voir l'article sur legifrance



Permet de retrouver l'article dans le plan



Permet de lancer une recherche de jurisprudence Cassation sur Judilibre



Permet de lancer une recherche de jurisprudence judiciaire en appel sur Judilibre



Permet de lancer une recherche de jurisprudence administrative sur legifrance



Permet de lancer une recherche de jurisprudence française sur Juricaf

Vous pouvez contribuer en proposant des liens vers le texte intégral ouvert d'articles de doctrine relatifs au contenu de chaque code (article, chapitre, section) en utilisant ce formulaire (https://droit.org/form.html). Ces liens seront ensuite soumis à l'équipe de modération de droit.org avant inclusion dans les codes. Sont particulièrement apprécié les documents disponibles dans la GBD ou HAL.

p.2 Code civil

Plan

Stro práliminaira . De la publication, des effets et de l'application des leis en général (4.00.)	10
Titre préliminaire : De la publication, des effets et de l'application des lois en général (1-6-2-)	12
Titre ler: Des droits civils (7-15)	
Chapitre II: Du respect du corps humain (16-16-9)	
Chapitre III : De l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne et de l'identification d'une personne par ses empreintes génétiques (16-10-16-13	
Chaphre III. De rexamen des caracteristiques yenenques à une personne et de moentincation à une personne par ses emprennes generiques (16-10-16-15	19
Chapitre IV : De l'utilisation des techniques d'imagerie cérébrale (16-14)	
Titre ler bis : De la nationalité française	
Chapitre ler: Dispositions générales (17- 17-12)	
Chapitre II : De la nationalité française d'origine	
Section 1 : Des Français par filiation (18 - 18-1)	
Section 2 : Des Français par la naissance en France (19 - 19-4)	
Section 3 : Dispositions communes (20 - 20-5)	
Chapitre III : De l'acquisition de la nationalité française	27
Section 1 : Des modes d'acquisition de la nationalité française	
Paragraphe 1 : Acquisition de la nationalité française à raison de la filiation (21)	
Paragraphe 2 : Acquisition de la nationalité française à raison du mariage (21-1-21-6)	
Paragraphe 3 : Acquisition de la nationalité française à raison de la naissance et de la résidence en France (21-7- 21-11)	
Paragraphe 4 : Acquisition de la nationalité française par déclaration de nationalité (21-12- 21-14)	
Paragraphe 5 : Acquisition de la nationalité française par décision de l'autorité publique (21-14-1-21-25-1)	
Paragraphe 6 : Dispositions communes à certains modes d'acquisition de la nationalité française (21-26- 21-27-1)	
ratagraphe 7. De la deteriorne de accueir dans la diocyenine mançaise (21-28-21-29) Section 2: Des effets de l'acquisition de la nationalité française (22-22-3).	
Section 2 : Des ellets de l'adquisition de la ritationalite italique (22 - 22-3)	
Section 1 : De la perte de la nationalité française (23 - 23-9)	
Section 2 : De la réintégration dans la nationalité française (24 - 24-3)	
Section 3 : De la déchéance de la nationalité française (25 - 25-1)	
Chapitre V : Des actes relatifs à l'acquisition ou à la perte de la nationalité française	
Section 1 : Des déclarations de nationalité (26 - 26-5)	
Section 2 : Des décisions administratives (27 - 27-3)	
Section 3 : Des mentions sur les registres de l'état civil (28 - 28-1)	. 41
Chapitre VI : Du contentieux de la nationalité	. 42
Section 1 : De la compétence des tribunaux judiciaires et de la procédure devant ces tribunaux (29 - 29-5)	
Section 2 : De la preuve de la nationalité devant les tribunaux judiciaires (30 - 30-4)	
Section 3 : Des certificats de nationalité française (31 - 31-3)	. 44
Chapitre VII : Des effets sur la nationalité française des transferts de souveraineté relatifs à certains territoires (32-32-5)	
Chapitre VIII : Dispositions particulières aux collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 de la Constitution et à la Nouvelle-Calédonie (33-33-2)	
Titre II: Des actes de l'état civil	
Chapitre ler : Dispositions générales. (34-54)	
Chapitre II : Des actes de naissance. Section 1 : Des déclarations de naissance. (55 - 59)	
Section 2 : Des changements de prénoms et de nom. (60 - 61-4).	
Section 2 bis : De la modification de la mention du sexe à l'état civil (61-5 - 61-8)	
Section 3 : De l'acte de reconnaissance. (62 - 62-1)	
Chapitre III : Des actes de mariage. (63-76)	
Chapitre IV : Des actes de décès. (78-92)	
Chapitre V : Des actes de l'état civil concernant les militaires et marins dans certains cas spéciaux. (93- 97)	
Chapitre VI : De l'état civil des personnes nées à l'étranger qui acquièrent ou recouvrent la nationalité française. (98-98-4)	
Chapitre VII: De l'annulation et de la rectification des actes de l'état civil (99-101)	69
Chapitre VIII : De la publicité des actes de l'état civil (101-1- 101-2)	
Titre III: Du domicile (102- 111)	
Titre IV: Des absents	
Chapitre ler: De la présomption d'absence (112- 121)	
Chapitre II : De la déclaration d'absence (122- 132)	
Titre V : Du mariage	
Chapitre ler : Des qualités et conditions requises pour pouvoir contracter mariage (143- 164)	
Chapitre II : Des formalités relatives à la célébration du mariage (165- 171)	
Chapitre II bis : Du mariage des Français à l'étranger	
Section 1 : Des formalités préalables au mariage célébré à l'étranger par une autorité étrangère (171-2 - 171-4).	
Section 3 : De la transcription du mariage célébré à l'étranger par une autorité étrangère (1715 - 1714)	
Section 4 : De l'impossibilité pour les Français établis hors de França de débèrer leur mariage à l'étranger (171-9).	
Chapitre III : Des oppositions au mariage (172- 179)	
Chapitre IV : Des demandes en nullité de mariage (180-202)	
Chapitre IV bis : Des règles de conflit de lois (202-1-202-2)	
Chapitre V: Des obligations qui naissent du mariage (203-211)	
Chapitre VI : Des devoirs et des droits respectifs des époux (212-226)	
Chapitre VII: De la dissolution du mariage (227)	
Titre VI: Du divorce	99
Chapitre ler : Des cas de divorce (229)	. 99
Section 1 : Du divorce par consentement mutuel	. 99
Paragraphe 1 : Du divorce par consentement mutuel par acte sous signature privée contresigné par avocats, déposé au rang des minutes d'un notain	
(229-1- 229-4)	
Paragraphe 2 : Du divorce par consentement mutuel judiciaire (230- 232)	
Section 2 : Du divorce accepté (233 - 234)	101

Section 3 : Du divorce pour altération définitive du lien conjugal (237 - 238)	101
Section 4 : Du divorce pour faute (242 - 246)	
Section 5 : Des modifications du fondement d'une demande en divorce (247 - 247-2)	
Chapitre II : De la procédure du divorce judiciaire Section 1 : Dispositions générales (248 - 249-4)	
Section 1 : Dispositions generales (248 - 249-4) Section 2 : De la procédure applicable au divorce par consentement mutuel judiciaire (250 - 250-3)	
Section 3 : De la procédure applicable aux autres cas de divorce judiciaire	
Paragraphe 1: De l'introduction de la demande en divorce (251-253)	
Paragraphe 2 : Des mesures provisoires. (254-256)	
Paragraphe 3 : Des preuves. (259- 259-3)	
Chapitre III: Des conséquences du divorce	
Section 1 : De la date à laquelle se produisent les effets du divorce (260 - 262-2)	
Section 2 : Des conséquences du divorce pour les époux	
Paragraphe 1 : Dispositions générales. (263- 265-2) Paragraphe 2 : Des conséquences propres aux divorces autres que par consentement mutuel. (266- 268)	
Paragraphe 3: Des prestations compensatoires. (270-281)	
Paragraphe 4: Du logement. (285-1).	
Section 3 : Des conséquences du divorce pour les enfants (286)	
Chapitre IV : De la séparation de corps	
Section 1 : Des cas et de la procédure de la séparation de corps (296 - 298)	
Section 2 : Des conséquences de la séparation de corps (299 - 304)	
Section 3 : De la fin de la séparation de corps (305 - 308)	
Chapitre V : Du conflit des lois relatives au divorce et à la séparation de corps (309)	
Fitre VII : De la filiation	
Section 1: Des preuves et présomptions (310-3 - 311-2)	
Section 2 : Du conflit des lois relatives à la filiation (311-14 - 311-17)	
Section 3 : Des règles de dévolution du nom de famille et du nom d'usage (311-21 - 311-24-2)	
Chapitre II : De l'établissement de la filiation	
Section 1 : De l'établissement de la filiation par l'effet de la loi	126
Paragraphe 1 : De la désignation de la mère dans l'acte de naissance (311-25)	
Paragraphe 2 : De la présomption de paternité (312- 315)	
Section 2 : De l'établissement de la filiation par la reconnaissance (316 - 316-5)	
Section 3 : De l'établissement de la filiation par la possession d'état (317)	
Oriaptire III : Des actions relatives à la Illiation Section 1: Dispositions générales (318 - 324)	
Section 2 : Des actions aux fins d'établissement de la filiation (325 - 331)	131
Section 3 : Des actions en contestation de la filiation (322 - 337)	
Chapitre IV : De l'action à fins de subsides (342-342-8)	
Chapitre V : De l'assistance médicale à la procréation avec tiers donneur (342-9-342-13)	
Titre VIII: De la filiation adoptive	
Chapitre Ier : Des conditions requises pour l'adoption	
Section 1: De l'adoptant (343 - 343-1)	
Section 2 : De l'adopté (344 - 345-2)	
Section 3 : Des rapports entre l'adoptant et l'adopté (346 - 347)	
Seculor 4 - De la procédure et du jugement d'adoption (Chapitre II : De la procédure et d'adoption (Chapitre II : D'adoption (Cha	
Section 1 : Du placement en vue de l'adoption (361 - 352-2)	
Section 2 : De l'agrément (353)	
Section 3: Du jugement d'adoption (353-1 - 354)	
Chapitre III : Des effets de l'adoption	145
Section 1 : Dispositions communes (355)	
Section 2 : Des effets de l'adoption plénière (356 - 359)	
Section 3 : Des effets de l'adoption simple (360 - 369-1)	
Chapitre IV : De l'adoption de l'enfant de l'autre membre du couple (370)	
Section 1 : Dispositions communes (370-1 - 370-1-2)	
Paragraphe 1: Des conditions requises pour l'adoption plénière (370-1-3)	
Paragraphe 2: Des effets de l'adoption plénière (370-1-4-370-1-5).	
Section 3 : Dispositions propres à l'adoption simple	
Paragraphe 1 : Des conditions requises pour l'adoption simple (370.1-6)	
Paragraphe 2 : Des effets de l'adoption simple (370-1-7- 370-1-8)	
Chapitre V: De l'adoption internationale, des conflits de lois et de l'effet en France des adoptions prononcées à l'étranger (370-2- 370-5)	
Fitre IX: De l'autorité parentale	153
Chapitre ler : De l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant (371-371-6)	
Section 1 : De l'exercice de l'autorité parentale	
	154
Paragraphe 3: De l'intervention du juge aux affaires familiales (373-2-6-373-2-3)	
Paragraphe 4: De l'intervention des tiers (373-3-374-2)	
Section 2 : De l'assistance éducative (375 - 375-9)	
Section 2-1 : Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (375-9-1 - 375-9-2)	
Section 3 : De la délégation de l'autorité parentale (376 - 377-3)	166
Section 4 : Du retrait total ou partiel de l'autorité parentale et du retrait de l'exercice de l'autorité parentale (378 - 381)	
Section 5 : De la déclaration judiciaire de délaissement parental (381-1 - 381-2)	
Chapitre II : De l'autorité parentale relativement aux biens de l'enfant	
Section 1 : De l'administration légale (382 - 386)	
Section 2 : De la jouissance légale (386-1 - 386-4)	
Gettion 3 De la minorité, de la tutelle et de l'émancipation	175

Chapitre ler : De la minorité (388- 388-2)	175
Chapitre II : De la tutelle	
Section 1 : Des cas d'ouverture et de fin de la tutelle (390 - 393)	
Section 2 : De l'organisation et du fonctionnement de la tutelle	
Paragraphe 1 : Des charges tutélaires (394- 397) Paragraphe 2 : Du conseil de famille (398- 402)	
Paragraphe 3 : Du tuteur (403-408-1)	
Paragraphe 4: Du subrogé tuteur (409-410).	
Paragraphe 5: De la vacance de la tutelle (411-411-1)	
Paragraphe 6 : De la responsabilité (412-413)	
Chapitre III: De l'émancipation (413-1- 413-8)	
Titre XI : De la majorité et des majeurs protégés par la loi	
Chapitre Ier : Des dispositions générales (414)	184
Section 1 : Des dispositions indépendantes des mesures de protection (414-1 - 414-3)	184
Section 2 : Des dispositions communes aux majeurs protégés (415 - 424)	
Chapitre II : Des mesures de protection juridique des majeurs	
Section 1 : Des dispositions générales (425 - 427)	
Section 2 : Des dispositions communes aux mesures judiciaires (428 - 432)	
Section 3 : De la sauvegarde de justice (433 - 439)	
Section 4 : De la curatelle et de la tutelle (440)	
Sous-section 1 : De la durée de la mesure (441- 443)	
Sous-section 2 : De a publicité de la mesure (444) Sous-section 3 : Des organes de protection (445)	
Sous-section 4 : Des effets de la curatelle et de la tutelle quant à la protection de la personne (457-1-463)	
Sous-section 5 : De la régularité des actes (464-466)	
Sous-section 6 : Des actes faits dans la curatelle (467-472)	
Sous-section 7: Des actes faits dans la tutelle (473-476)	
Section 5 : Du mandat de protection future	
Sous-section 1 : Des dispositions communes (477- 488)	
Sous-section 2 : Du mandat notarié (489-491)	
Sous-section 3 : Du mandat sous seing privé (492-494)	206
Section 6 : De l'habilitation familiale (494-1 - 494-12)	
Chapitre III: De la mesure d'accompagnement judiciaire (495-495-9)	210
Titre XII : De la gestion du patrimoine des mineurs et majeurs en tutelle	
Chapitre ler : Des modalités de la gestion (496- 499)	
Section 1: Des décisions du conseil de famille ou du juge (500 - 502)	
Section 2 : Des actes du tuteur	
Paragraphe 1 : Des actes que le tuteur accomplit sans autorisation (503- 504)	
Paragraphe 2 : Des actes que le tuteur accomplit avec une autorisation (505- 508)	
Paragraphe 3 : Des actes que le tuteur ne peut accomplir (509)	
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514)	217
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514)	217 219
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Chapitre III : Du pacte civil de solidarité et du concubinage	217 219 220
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1)	217 219 220
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre Ier : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8)	
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1)	
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre II : Du concubinage (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14)	
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1)	
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre Ier : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14) Titre Ier : De la distinction des biens (516)	217 219 220 220 224 225 228 228 228
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre Ier : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14) Titre ler : De la distinction des biens (517-526) Chapitre Ier : Des immeubles (517-526)	217 219 220 220 224 225 228 228 228 228 231
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre Ier : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14) Titre ler : De la distinction des biens (517-526) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre II : Des biens dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent (537-543) Titre II : De la propriété (544-546)	
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre II : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14) Titre ler : De la distinction des biens (516) Chapitre II : Des immeubles (517-526) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre III : Des biens dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent (537-543) Titre III : De la propriété (544-546) Chapitre II : De la propriété (544-546) Chapitre III : De la propriété (544-546) Chapitre III : De la propriété (544-546) Chapitre III : De la propriété (544-546)	
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14) Titre ler : De la distinction des biens (516) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre III : Des la propriété (544-546) Chapitre III : Des la propriété (544-546) Chapitre II : De la propriété (544-546) Chapitre II : De droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550)	
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre II : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14) Titre ler : De la distinction des biens (516) Chapitre II : Des memubles (517-526) Chapitre II : Des membles (527-536) Chapitre II : Des biens dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent (537-543) Titre II : De la propriété (544-546) Chapitre Ier : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (551-550) Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (552-564)	
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515)	
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8). Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14). Titre ler : De la distinction des biens (516) Chapitre II : Des immeubles (517-526) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre III : Des meubles (527-536) Chapitre III : De la propriété (544-546). Titre II : De la propriété (544-546). Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (552-564) Section 2 : Du droit d'accession relativement aux choses mobilières (565-577).	217 219 220 220 220 221 224 225 228 231 233 234 236 238 238 238 238 238 238 238 238 238 238
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre II : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8) Titre : XIV : Du concubinage (515-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14) Titre ler : De la distinction des biens (516) Chapitre II : Des meubles (517-526) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre II : Des biens dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent (537-543) Titre II : De la propriété (544-546) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (552-564) Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses mobilières (565-577) Titre III : De l'usuffruit, (578-561)	217 219 220 220 220 220 221 224 225 228 228 233 234 234 236 236 238 241 241 241
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre II : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14). Livre II : De la distinction des biens (517-526) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre III : Des biens dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent (537-543) Titre II : De la propriété (544-546) Chapitre II : De droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui s'unit et s'incorpore à la chose (551) Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (555-564) Section 2 : Du droit d'accession relativement aux choses mobilières (565-577) Titre III : De l'usuffuit, (578-581) Section 1 : Des droits de l'usuffuit (578-581) Section 1 : Des droits de l'usuffuitit (578-599)	217 219 219 220 220 224 224 228 228 228 233 234 234 234 236 238 238 238 241 241
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre ler : Du concubinage (515-8). Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14). Titre ler : De la distinction des biens (516) Chapitre ler : Des immeubles (517-526) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre III : Des meubles (527-536) Chapitre III : De la propriété (544-546). Titre II : De la propriété (544-546). Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (552-564) Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses mobilières (555-564) Section 2 : Du droit d'accession relativement aux choses mobilières (565-577) Titre III : De l'usufruit, de l'usage et de l'habitation Chapitre ler : De l'usufruit, de l'usage et de l'habitation Chapitre ler : De l'usufruit (578-581) Section 2 : Des obligations de l'usufruitier (600-616).	217 219 219 220 220 220 220 220 220 221 224 225 228 228 231 233 234 236 236 236 238 241 241 241 241 244
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre II : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14) Titre ler : De la distinction des biens (516) Chapitre II : Des meubles (517-526) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre II : Des biens dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent (537-543) Titre II : De la propriété (544-546) Chapitre II : De la propriété (544-546) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (552-564) Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses mobilières (565-577) Titre III : De l'usufruit, de l'usage et de l'habitation Chapitre ler : De l'usufruit (578-561) Section 1 : Des droits de l'usufruitier (600-616) Section 3 : Comment l'usufruit prend fin (617-624)	217 219 219 220 220 220 220 220 220 220 220 228 228
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14) Titre ler : De la distinction des biens (516) Chapitre II : Des meubles (527-526) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre II : De la propriété (544-546) Chapitre II : De la propriété (544-546) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (552-564) Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (565-577) Titre III : De l'usufruit, de l'usage et de l'habitation Chapitre ler : De l'usufruit, de l'usage et de l'habitation Chapitre ler : De so bligations de l'usufruitier (600-616) Section 1 : Des comment l'usufruit (600-616) Section 2 : Des obligations de l'usufruitier (600-616) Section 3 : Comment l'usufruit prof fin (617-624) Chapitre II : De l'usage et de l'habitation (625-636)	217 219 220 220 220 220 224 225 228 228 231 231 234 234 236 236 238 241 241 244 244 247
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) The XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14). Titre ler : De la distinction des biens (516) Chapitre ler : Des immeubles (517-526) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre III : Des biens dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent (537-543) Titre II : De la propriété (544-546) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (552-564) Section 2 : Du droit d'accession relativement aux choses mobilières (555-564) Section 1 : De ursufruit (578-581) Section 1 : Des droits de l'usufruiter (682-599) Section 2 : Des droits de l'usufruiter (682-599) Section 2 : Des droits de l'usufruiter (600-616) Section 3 : Comment l'usufruit prend fin (617-624) Chapitre II : De l'usuge et de l'habitation (625-636) Titre IV : Des servitudes ou services fonciers (637-639)	217 219 219 220 220 220 220 220 221 221 221 221 221
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre II : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14). Titre ler : De la distinction des biens (516) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre II : Des biens dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent (537-543) Titre II : De la propriété (544-546) Chapitre III : De la propriété (544-546) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (552-564) Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses mobilières (565-577) Titre III : De l'usufruit, (678-561) Section 1 : Des droits de l'usufruitier (682-599) Section 2 : Des obligations de l'usufruitier (600-616) Section 3 : Comment l'usufruit (678-621) Section 3 : Comment l'usufruit prend fin (617-624) Chapitre II : De l'usage et de l'habitation (625-636) Titre IV : Des servitudes ou services fonciers (637-639) Chapitre II : De l'usage et de l'habitation (625-636)	217 219 219 220 220 220 220 220 220 220 220 228 228
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre II : Du concubinage (515-8). Chapitre II : Du concubinage (515-8). Titre XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14). Titre ler : De la distinction des biens (517-526). Chapitre II : Des membles (527-536). Chapitre II : Des membles (527-536). Chapitre II : Des biens dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent (537-543). Titre II : De la propriété (544-546). Chapitre Ier : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550). Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550). Chapitre II : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (552-564). Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (565-577). Titre III : De l'usufruit (578-581). Section 1 : De udroit d'accession relativement aux choses mobilières (565-577). Titre III : De sdroits de l'usufruitier (600-616). Section 2 : Des obligations de l'usufruitier (600-616). Section 3 : Comment l'usufruit prend fin (617-624). Chapitre II : De servitudes ou services fonciers (637-639). Chapitre II : De ses servitudes dablies par la loi (649-652). Section 1 : Du se servitudes établies par la loi (649-652). Section 1 : Du se servitudes établies par la loi (649-652).	217 219 220 220 220 220 220 220 220 220 220 22
Chapitre II : De la prescription (s1s) Titre XII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre II : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (s1s-1-s1s-7-1) Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (s1s-1-s1s-7-1) Chapitre II : Du concubinage (s1s-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (s1s-9-s1s-13-1) Livre II : Des losen et des différentes modifications de la propriété (s1s-4) Titre ler : De la distinction des biens (s1s) Chapitre II : Des meubles (s27-s3s) Chapitre II : Des meubles (s27-s3s) Chapitre II : Des meubles (s27-s3s) Chapitre II : De la propriété (s44-s4s) Chapitre II : De la propriété (s44-s4s) Chapitre II : De la propriété (s44-s4s) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (s47-s5s) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (s47-s5s) Chapitre II : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (s52-s64) Section 2 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (s65-s64) Section 5 : Du l'usufruit, de l'usage et de l'habitation Chapitre II : De l'usufruit, de l'usage et de l'habitation Chapitre II : De sobligations de l'usufruitier (s62-s99) Section 1 : Des obligations de l'usufruitier (s62-s99) Section 2 : Des obligations de l'usufruitier (s62-s99) Section 3 : Comment l'usufruit prod fin (s17-624) Chapitre II : De sservitudes ou services fonciers (s37-s39) Chapitre II : Des servitudes établies par la loi (s49-652) Section 1 : Du mur et du fossé mitoyens (s53-673) Section 1 : Du bur et du fossé mitoyens (s53-673) Section 2 : De la distance et des ouvrages intermédiaires requis pour certaines constructions (s74)	217 219 220 220 220 224 225 228 228 231 234 234 234 241 241 244 245 255 255 255
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8). Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14). Titre ler : De la distinction des biens (516) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre III : Des meubles (527-536) Chapitre III : Des meubles (527-536) Chapitre III : De la propriété (544-546). Chapitre III : De la propriété (544-546). Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (552-564) Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (552-564) Section 2 : Du droit d'accession relativement aux choses mobilières (565-577) Titre III : De l'usufruit, de l'usage et de l'habitation Chapitre ler : De l'usufruit, de l'usufruitier (582-599) Section 2 : Des droits de l'usufruitier (582-599) Section 3 : Comment l'usufruit prend fin (617-624) Chapitre II : De l'usufruit des de l'usufruitier (600-616) Section 3 : Comment l'usufruit prend fin (617-624) Chapitre II : De l'use servitudes de l'usufruitier (604-636) Titre IV : Des servitudes ou services fonciers (637-639) Chapitre II : De l'us servitudes de l'usufruitier (644-652) Section 1 : Du mur et du fossé mitoyens (653-673) Section 1 : Du mur et du fossé mitoyens (653-673) Section 2 : De la distance et des ouvrages intermédiaires requis pour certaines constructions (674)	217 219 220 220 220 224 225 228 228 228 231 234 234 234 241 241 247 247 255 258
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre II : Du concubinage (515-8) Chapitre II : Du concubinage (515-8) Titre XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14). Titre ler : De la distinction des biens (517-526) Chapitre II : Des mesubles (517-526) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre II : Des biens dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent (537-543) Titre II : De la propriété (544-546) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (552-564) Section 2 : Du droit d'accession relativement aux choses mobilières (552-564) Section 2 : Du droit d'accession relativement aux choses mobilières (565-577) Titre III : De l'usufruit (578-581) Section 1 : Des droits de l'usufruitier (600-616) Section 2 : Des obligations de l'usufruitier (600-616) Section 3 : Comment l'usufruit prend fin (617-624) Chapitre II : Des servitudes ou services fonciers (637-639) Chapitre II : Des servitudes qui dérivent de la situation des lieux (640-648) Chapitre II : Des servitudes qui dérivent de la situation des lieux (640-648) Chapitre II : Des servitudes qui dérivent de la situation des lieux (640-648) Chapitre II : Des servitudes qui dérivent de la situation des lieux (640-648) Section 1 : Du sur et du fossé mitoyens (653-673) Section 2 : De la distance et des ouvrages intermédiaires requis pour certaines constructions (674) Section 3 : Des vues sur la propriété de son voisin (675-680)	217 219 219 220 220 220 220 220 220 220 220 220 22
Chapitre II : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre ler : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des losen et des différentes modifications de la propriété (515-14) Titre ler : De la distinction des biens (516) Chapitre II : Des meubles (517-526) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre II : De la propriété (544-546) Chapitre II : De la propriété (544-546) Chapitre II : De la propriété (544-546) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (562-564) Section 2 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (565-564) Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses mobilières (565-577) Titre III : De l'usufruit, de l'usage et de l'habitation Chapitre ler : De so biligations de l'usufruitier (602-599) Section 1 : Des constits de l'usufruitier (602-616) Section 2 : Des obligations de l'usufruitier (602-639) Section 2 : Des obligations de l'usufruitier (602-639) Chapitre II : De servitudes eu services fonciers (637-639) Chapitre II : Des servitudes établies par la loi (649-652) Section 1 : Du mur et du fossé mitoyens (653-673) Section 2 : De la sitance et des ouvrages intermédiaires requis pour certaines constructions (674) Section 5 : Du droit de passage (682-686-1)	217 219 220 220 220 224 225 228 228 231 234 234 234 241 241 244 245 255 259
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre II : Du pacte civil de solidarité (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8). Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14). Titre Ier : De la distinction des biens (517-526) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre II : Des meubles (527-536) Chapitre III : Des meubles (527-536) Chapitre III : De la propriété (544-546). Chapitre III : De la propriété (544-546). Chapitre III : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (552-564). Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (555-564). Section 2 : Du droit d'accession relativement aux choses mobilières (555-577) Titre III : De l'usufruit, de l'usage et de l'habitation Chapitre Ier : De l'usufruit, de l'usufruitier (582-599) Section 2 : Des droits de l'usufruitier (582-599) Section 3 : Comment l'usufruit prend fin (617-624) Chapitre III : De l'usufruit de l'usufruit prend fin (617-624) Chapitre III : De l'usufruit de course (637-639) Chapitre III : De servitudes du dérivent de la situation des lieux (640-648) Chapitre III : De l'usufruit de di dérivent de la situation des lieux (640-648) Chapitre III : De servitudes du dérivent de la situation des lieux (640-648) Section 3 : Des uses sur la propriété de son voisin (675-680) Section 4 : De l'égout des toits (681) Section 5 : Du droit de passage (682-685-1) Chapitre III : Des servitudes par le fait de l'homme	217 219 219 220 220 220 224 225 228 228 231 234 234 234 241 241 241 247 255 258 259 259 259 259
Chapitre II : De la prescription (s15) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre III : Du pacte civil de solidarité (s15-1-515-7-1) Chapitre III : Du concubinage (s15-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (s15-9-515-13-1) Livre II : De siens et des différentes modifications de la propriété (s15-4-1) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (s15-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (s15-4-1) Titre ler : De la distinction des biens (s16) Chapitre III : Des meubles (s27-536) Chapitre III : Des meubles (s27-536) Chapitre III : Des meubles (s27-536) Chapitre III : De la propriété (s44-546) Chapitre III : De la propriété (s44-546) Chapitre III : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (s47-550) Chapitre III : Du droit d'accession sur ce qui s'unit et s'incorpore à la chose (s51-64) Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (s52-584) Section 2 : Du droit d'accession relativement aux choses mobilières (s65-577) Titre III : De l'usufruit, de l'usage et de l'habitation Chapitre III : De so biligations de l'usufruitier (s82-599) Section 1 : Des droits de l'usufruitier (s82-599) Section 3 : Comment l'usufruit prod fin (s17-24) Chapitre III : De servitudes qui derivent de la situation des lieux (s40-648) Chapitre III : De se servitudes ou services fonciers (s37-639) Chapitre III : Des servitudes ou services fonciers (s37-639) Section 1 : Du urur et du fossé mitoyens (s63-673) Section 2 : De la distance et des ouvrages intermédiaires requis pour certaines constructions (s74) Section 1 : De droit de passage (s82-685-1) Section 5 : Du droit de passage (s82-685-1) Section 1 : Des deviet des toits (s81) Section 1 : Des devietures et ables par le fait de l'homme Section 1 : Des devietures et ables par le fait de l'homme Section 1 : Des diverses espèces de servitudes qui peuvent être établies sur les biens (s66-689)	217 219 220 220 220 220 221 228 228 228 231 231 233 233 234 241 241 241 247 249 255 258 258 258 268 268
Chapitre II : De la prescription (s15) Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre III : Du pacte civil de solidarité (s15-1- 515-7-1) Chapitre III : Du concubinage (s15-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (s15-9- 515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (s15-14) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (s15-9- 515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (s15-14) Titre ler : De la distinction des biens (s16) Chapitre II : Des immeubles (s27- 526) Chapitre III : Des biens dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent (s37- 543) Titre II : De la propriété (s44- 464) Chapitre III : De la propriété (s44- 546) Chapitre III : De la propriété (s44- 546) Chapitre III : De la propriété (s44- 546) Chapitre III : De la droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (s47- 560) Chapitre III : Du droit d'accession realtevement aux choses immobilières (582- 564) Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (582- 564) Section 2 : Du droit d'accession relativement aux choses mobilières (565 - 577) Titre III : De l'usufruit, (67- 581) Section 1 : Des droits de l'usufruitier (582 - 599) Section 2 : Des doigations de l'usufruitier (600 - 616) Section 3 : Comment l'usufruit pernd fin (617 - 624) Chapitre II : De servitudes ou services fonciers (637- 639) Chapitre II : Des servitudes qui dérivent de la situation des lieux (640- 648) Chapitre II : Des servitudes qui dérivent de la situation des lieux (640- 648) Chapitre II : Des servitudes des par la loi (649- 652) Section 1 : Du mur et du fossé mitoyens (653 - 673) Section 5 : Du droit de passage (682 - 685-1) Chapitre III : Des servitudes établies par la loi (649- 652) Section 2 : Des diverses espèces de servitudes qui peuvent être établies sur les biens (686- 689)	217 219 220 220 220 224 225 228 228 231 231 234 234 241 241 244 247 255 258 258 268 268 268 268 268 268 268 268 268 26
Chapitre II : De la prescription (515) Titre XIII : Du pacte civil de solidanté et du concubinage Chapitre III : Du pacte civil de solidanté et du concubinage Chapitre III : Du pacte civil de solidanté (515-1-515-7-1) Chapitre III : Du concubinage (515-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14) Titre le : De la distinction des biens (519) Chapitre III : Des meubles (527-526) Chapitre III : Des meubles (527-526) Chapitre III : Des meubles (527-536) Chapitre III : Des biens dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent (537-543) Titre II : De la propriété (544-546) Chapitre III : De la propriété (544-546) Chapitre III : De la propriété (544-546) Chapitre III : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre III : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (552-564) Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (565-577) Titre III : De l'usufruit, de l'usage et de l'habitation Chapitre III : De l'usufruit, (578-581) Section 1 : Des droits de l'usufruitier (560-516) Section 3 : Comment l'usufruit perd fin (617-624) Chapitre II : De l'usage et de l'habitation (625-639) Section 3 : Comment l'usufruit perd fin (617-624) Chapitre II : De l'usage et de l'habitation (625-639) Section 1 : Du mer du finsé moitre (637-639) Chapitre II : De servitudes qui dérivent de la situation des lieux (640-648) Chapitre II : De servitudes qui dérivent de la situation des lieux (640-649) Section 3 : Des wues sur la propriété de son voisin (675-680) Section 4 : De l'égout des toits (681) Section 5 : Du droit de passage (682-685-1) Chapitre III : Des servitudes établies par la foi (649-652) Section 1 : Du mur et du fossé mitolyeans (653-673) Section 3 : Des droits du propriété de son voisin (675-680) Section 3 : Des droits du propriété de son voisin (675-680) Section 3 : Des droits du propriété de son voisin (676-680)	217 219 219 220 220 220 221 221 221 221 221 221 231 234 234 234 234 241 241 247 247 251 255 259 259 259 259 261 261 261 263
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514). Chapitre III : De la prescription (515). Titre XIII : Du pacte civil de solidarité et du concubinage Chapitre III : Du concubinage (515-61). Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (515-9-515-13-1). Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14). Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14). Livre II : Des immeubles (517-526). Chapitre II : Des mebures (517-526). Chapitre III : Des mebures (517-526). Chapitre III : Des biens dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent (537-543). Titre II : De la propriété (544-546). Chapitre III : De la propriété (544-546). Chapitre III : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550). Chapitre III : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550). Chapitre III : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550). Chapitre III : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (565-564). Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (565-564). Section 2 : Du droit d'accession relativement aux choses mobilières (565-577). Titre III : De l'usufruit, de l'usage et de l'habitation (575-581). Section 1 : Des droits de l'usufruitier (562-569). Section 2 : Des droits de l'usufruitier (560-561). Section 3 : Comment l'usufruit prend fin (517-624). Chapitre III : De l'usufruit prend fin (517-624). Chapitre III : De l'usufruit des établies par la loi (649-652). Section 3 : Des servitudes établies par la loi (649-652). Section 3 : Des servitudes établies par la loi (649-652). Section 3 : Des vues sur la propriété de son voisin (675-680). Section 3 : Des servitudes établies par le fait de l'homme. Section 1 : Dus droit d'accession servitudes (681). Section 3 : Des droits du propriétaire du fonds auquel la servitude et due (697-702).	217 219 220 220 220 220 220 220 220 220 220 22
Chapitre III : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (s10-514). Thre XIII : Du pacte civil de solidanté et du concubinage Chapitre ler : Du pacte civil de solidanté (s151-515-71). Chapitre III : Du concubinage (s15-8). Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (s15-9-515-13-1). Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (s15-14). Titre ler : De la distinction des biens (s16). Chapitre II : Des immeubles (s17-526). Chapitre III : Des immeubles (s27-536). Chapitre III : Des biens dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent (s37-543). Titre II : De la propriété (s44-546). Chapitre III : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (s47-550). Chapitre III : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (s47-550). Chapitre III : Du droit d'accession ruc equi est produit par la chose (s47-550). Chapitre III : Du droit d'accession ruc equi est produit par la chose (s47-550). Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (s52-564). Section 2 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (s55-570). Titre III : De l'usufruit (ef7-68-581). Section 1 : De s'usufruit (eff-68-58). Section 2 : De sobligations de l'usufruitier (s60-616). Section 3 : Des droits de l'usufruitier (s60-616). Section 3 : Comment l'usufruit prend fin (s17-624). Chapitre II : De servitudes ou services fonciers (s37-639). Section 4 : De l'usuge et de l'habitation (e25-636). Titre IV : Des servitudes ou services fonciers (s37-639). Section 1 : Du mu ret du fossè mitoyens (s63-63). Section 2 : De la distance et des ouvrages intermédiaires requis pour certaines constructions (s674). Section 3 : Der uves ur II a propriété de son voisin (s75-680). Section 4 : De l'esquit des toits (s681). Section 5 : Du droit de passage (s82-685-1). Chapitre III : Des servitudes s'établies par le fait de l'homme. Section 3 : Des diverses espèces de servitudes qui peuvent être établies sur les biens (s66-689). Section 3 :	217 219 219 220 220 224 225 228 228 228 231 231 234 234 241 241 247 247 255 258 258 268 268 268 268
Chapitre II : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (510-514) Chapitre III : Du pacte civil de solidanté et du concubinage Chapitre ler : Du pacte civil de solidanté et du concubinage Chapitre ler : Du pacte civil de solidanté (515-1-515-7-1) Chapitre II : Du concubinage (515-8) Titre : XIV : Des mesures de protection des vicimes de violences (515-9-515-13-1) Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (515-14) Titre ler : De la distinction des biens (516) Chapitre II : Des immeubles (527-526) Chapitre III : Des meubles (527-526) Chapitre III : Des biens dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent (537-545) Titre II : De la propriété (544-546) Chapitre III : De droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (547-550) Chapitre II : Du droit d'accession sur ce qui sunit et s'incorpore à la chose (551) Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (565-564) Section 2 : Du droit d'accession relativement aux choses mobilières (565-577) Titre III : De l'usuffuit (578-581) Section 1 : Des d'orits de l'usuffuitier (582-599) Section 2 : Des obligations de l'usuffuitier (582-599) Section 2 : Des obligations de l'usuffuitier (582-599) Section 3 : Comment l'usuffuit prend fin (617-624) Chapitre II : De l'use et de l'habitation (625-636) Titre IV : Des servitudes qui dérivent de la situation des lieux (640-649) Chapitre II : De severitudes qui dérivent de la situation des lieux (640-649) Section 3 : Des vieus sur la propriété de son voisin (675-680) Section 5 : Du droit de passage (682-685-1) Section 6 : De l'égout des toits des lois servitudes qui peuvent être établies sur les biens (686-689) Section 6 : De d'egout des toits des forme authentique des actes (710-1)	217 219 220 220 220 221 224 225 228 228 228 231 231 234 234 236 236 236 241 241 247 249 251 251 252 259 259 259 260 261 261 263
Chapitre III : De l'établissement, de la vérification et de l'approbation des comptes (s10-514). Thre XIII : Du pacte civil de solidanté et du concubinage Chapitre ler : Du pacte civil de solidanté (s151-515-71). Chapitre III : Du concubinage (s15-8). Titre : XIV : Des mesures de protection des victimes de violences (s15-9-515-13-1). Livre II : Des biens et des différentes modifications de la propriété (s15-14). Titre ler : De la distinction des biens (s16). Chapitre II : Des immeubles (s17-526). Chapitre III : Des immeubles (s27-536). Chapitre III : Des biens dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent (s37-543). Titre II : De la propriété (s44-546). Chapitre III : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (s47-550). Chapitre III : Du droit d'accession sur ce qui est produit par la chose (s47-550). Chapitre III : Du droit d'accession ruc equi est produit par la chose (s47-550). Chapitre III : Du droit d'accession ruc equi est produit par la chose (s47-550). Section 1 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (s52-564). Section 2 : Du droit d'accession relativement aux choses immobilières (s55-570). Titre III : De l'usufruit (ef7-68-581). Section 1 : De s'usufruit (eff-68-58). Section 2 : De sobligations de l'usufruitier (s60-616). Section 3 : Des droits de l'usufruitier (s60-616). Section 3 : Comment l'usufruit prend fin (s17-624). Chapitre II : De servitudes ou services fonciers (s37-639). Section 4 : De l'usuge et de l'habitation (e25-636). Titre IV : Des servitudes ou services fonciers (s37-639). Section 1 : Du mu ret du fossè mitoyens (s63-63). Section 2 : De la distance et des ouvrages intermédiaires requis pour certaines constructions (s674). Section 3 : Der uves ur II a propriété de son voisin (s75-680). Section 4 : De l'esquit des toits (s681). Section 5 : Du droit de passage (s82-685-1). Chapitre III : Des servitudes s'établies par le fait de l'homme. Section 3 : Des diverses espèces de servitudes qui peuvent être établies sur les biens (s66-689). Section 3 :	217 219 220 220 220 220 221 228 228 228 231 231 233 234 234 241 241 247 249 255 258 266 266 2666 2266

Chapitre ler : De l'ouverture des successions, du titre universel et de la saisine (720-724-1)	268
Chapitre II : Des qualités requises pour succéder - De la preuve de la qualité d'héritier. Section 1 : Des qualités requises pour succéder. (725 - 729-1)	
Section 2 : De la preuve de la qualité d'héritier. (730 - 730-5)	
Chapitre III: Des héritiers. (731-732)	
Section 1 : Des droits des parents en l'absence de conjoint successible. (733)	
Paragraphe 1 : Des ordres d'héritiers. (734-740) Paragraphe 2 : Des degrés. (741-745)	
Paragraphe 3: De la division par branches, paternelle et maternelle. (746-750)	
Paragraphe 4: De la représentation. (751-755)	
Section 2 : Des droits du conjoint successible.	
Paragraphe 1: De la nature des droits, de leur montant et de leur exercice (756-758-6)	
Paragraphe 2 : De la conversion de l'usufruit (759- 762)	
Paragraphe 4: Du droit à pension (767)	
Chapitre IV : De l'option de l'héritier	
Section 1 : Dispositions générales. (768 - 781)	
Section 2 : De l'acceptation pure et simple de la succession. (782 - 786)	
Paragraphe 1: Des modalités de l'acceptation de la succession à concurrence de l'actif net. (787-790)	
Paragraphe 2: Des effets de l'acceptation de la succession à concurrence de l'actif net. (791-803)	
Section 4: De la renonciation à la succession. (804 - 808)	289
Chapitre V : Des successions vacantes et des successions en déshérence	
Section 1 : Des successions vacantes. Paragraphe 1 : De l'ouverture de la vacance. (809-809-3)	
Paragraphe 2 Des pouvoirs du curateur. (80-80-6).	
Paragraphe 3 : De la reddition des comptes et de la fin de la curatelle. (810-7-810-12)	
Section 2: Des successions en déshérence. (811 - 811-3)	
Chapitre VI : De l'administration de la succession par un mandataire.	
Section 1 : Du mandat à effet posthume. Paragraphe 1 : Des conditions du mandat à effet posthume. (812-812-1-4).	
Paragraphe 2: De la rémunération du mandataire. (812-812-3).	
Paragraphe 3 : De la fin du mandat à effet posthume. (812-4- 812-7)	
Section 2 : Du mandataire désigné par convention. (813)	
Section 3 : Du mandataire successoral désigné en justice. (813-1 - 814-1)	
Chapitre VII: Du régime légal de l'indivision. (815-815-1)	
Paragraphe 1: Des actes accomplis par les indivisaires. (815-2-815-3).	
Paragraphe 2 : Des actes autorisés en justice. (815-4- 815-7-1)	
Section 2 : Des droits et des obligations des indivisaires. (815-8 - 815-16)	
Section 3 : Du droit de poursuite des créanciers. (815-17) Section 4 : De l'indivision en usufruit. (815-18)	
Section 4: De Information en Usunut. (615-16)	
Section 1 : Des opérations de partage	
Sous-section 1 : Dispositions communes. (816)	
Sous-section 2 : Du partage amiable (835-839)	
Sous-section 3 : Du partage judiciaire. (840-842) Section 2 : Du rapport des libéralités. (843-863)	
Section 3 : Du paiement des dettes	
Paragraphe 1: Des dettes des copartageants (864-867)	
Paragraphe 2 : Des autres dettes (870- 882)	
Section 4 : Des effets du partage et de la garantie des lots (883 - 886)	
Paragraphe 1: Des actions en nullité du partage du riconipiennent de part	
Paragraphe 2 : De l'action en complément de part (889-892)	
Titre II : Des libéralités	
Chapitre ler: Dispositions générales. (893-900-8)	
Chapitre II : De la capacité de disposer ou de recevoir par donation entre vifs ou par testament. (901-911)	
Section 1 : De la réserve héréditaire et de la quotité disponible (912 - 917)	
Section 2 : De la réduction des libéralités excessives	
Paragraphe 1 : Des opérations préliminaires à la réduction (918- 920)	
Paragraphe 2 : De l'exercice de la réduction (921-928) Paragraphe 3 : De la renonciation anticipée à l'action en réduction (929-930-5)	
Paragraphe 3: De la renonciation anticipee à l'action en reduction (929-930-5). Chapitre IV: Des donations entre vifs.	
Section 1 : De la forme des donations entre vifs. (931 - 952)	
Section 2 : Des exceptions à la règle de l'irrévocabilité des donations entre vifs. (953 - 966)	338
	341
Section 1: Des règles générales sur la forme des testaments. (967 - 980)	
Section 2 : Des règles particulières sur la forme de certains testaments. (981 - 1001)	
Section 4: Du legs universel. (1003 - 1009)	347
Section 5 : Du legs à titre universel. (1010 - 1013)	348
Section 6 : Des legs particuliers. (1014 - 1024)	
Section 7 : Des exécuteurs testamentaires. (1025 - 1034)	
Section 8 : Des libéralités graduelles et résiduelles	
Section 1 : Des libéralités graduelles. (1048 - 1056)	355
Section 2 : Des libéralités résiduelles. (1057 - 1061)	358

Section 1 : Dispositions générales. (1075 - 1075-5)	
Section 2 : Des donations-partages.	
Paragraphe 1 : Des donations-partages faites aux héritiers présomptifs. (1076- 1078-3)	
rangraphie 2. Des ordinons-parlages inters à des descendants de dégres dimerents. (10/6-4-10/6-10)	
Chapitre VIII: Des donations faites par contrat de mariage aux époux, et aux enfants à naître du mariage. (1081-1090)	363
Chapitre IX : Des dispositions entre époux, soit par contrat de mariage, soit pendant le mariage. (1091- 1099-1)	
Titre III: Des sources d'obligations (1100- 1100-2)	
Sous-titre ler : Le contrat	
Chapitre Ier : Dispositions liminaires (1101 - 1111-1)	
Chapitre II : La formation du contrat	
Section 1 : La conclusion du contrat (1112)	
Section 2 : La validité du contrat (1128) Section 3 : La forme du contrat (1172)	
Section 4: Les sanctions (1178).	
Chapitre III : L'interprétation du contrat (1188 - 1192)	
Chapitre IV : Les effets du contrat	
Section 1 : Les effets du contrat entre les parties (1193)	
Section 2 : Les effets du contrat à l'égard des tiers (1199)	
Section 3: La durée du contrat (1210- 1215)	
Section 4: La cession de contrat (1216-1216-3)	
Section 5 : L'inexécution du contrat (1217-1218) Sous-titre II : La responsabilité extracontractuelle	
Sous-line II. La responsabilité extracontractuelle en général (1240 - 1244).	
Chapitre II : La responsabilité du fait des produits défectueux (1245 - 1245-17)	
Chapitre III : La réparation du préjudice écologique (1246 - 1252)	
Chapitre IV : Les troubles anormaux du voisinage (1253)	
Sous-titre III : Autres sources d'obligations (1300)	
Chapitre ler : La gestion d'affaires (1301 - 1301-5)	405
Chapitre II : Le paiement de l'indu (1302 - 1302-3)	
Chapitre III : L'enrichissement injustifié (1303 - 1303-4)	
ītre IV : Du régime général des obligations	
Chapitre ler : Les modalités de l'obligation	
Section 1 : L'obligation conditionnelle (1304 - 1304-7)	
Section 3 : L'obligation plurale	
Sous-section 1 : La pluralité d'objets (1306)	
Sous-section 2 : La pluralité de sujets (1309)	
Chapitre II: Les opérations sur obligations	414
Section 1: La cession de créance (1321 - 1326)	
Section 2: La cession de dette (1327 - 1328-1)	
Section 3 : La novation (1329 - 1335)	
Section 4: La délégation (1336 - 1340)	
Chapitre III : Les actions ouverles au cleancer (1341-1341-3) Chapitre IV : L'extinction de l'obligation	
Section 1 : Le paiement	410
Section 1: Le paiement Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10)	
Sous-section 1 : Dispositions générales (1342- 1342-10)	419
Sous-section 1 : Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 2 : Dispositions particulières aux obligations de sommes d'argent (1343-1343-5) Sous-section 3 : La mise en demeure (1344).	419 420 42
Sous-section 1 : Dispositions générales (1342-1342-10)	419 420 42
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 2: Dispositions particulières aux obligations de sommes d'argent (1343-1343-5) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5) Section 2: La compensation	419 420 421 423
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 2: La mise en demeure (1344). Sous-section 3: La mise en demeure (1344). Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5). Section 2: La compensation. Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7).	419 420 421 423 424
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 2: La mise en demeure (1344) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5) Section 2: La compensation Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: Règles particulières (1348-1348-2)	419 420 421 424 424 425
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10). Sous-section 2: Dispositions particulières aux obligations de sommes d'argent (1343-1343-5). Sous-section 3: La mise en demeure (1344). Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5). Section 2: La compensation. Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7). Sous-section 2: Règles particulières (1348-1348-2). Section 3: La confusion (1349-1349-1).	419 420 421 424 424 425 425
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 2: Dispositions particulières aux obligations de sommes d'argent (1343-1343-5) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5) Section 2: La compensation Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: Règles particulières (1348-1348-2) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 4: La remise de dette (1550-1350-2)	419 420 421 422 424 426 426
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 2: Dispositions particulières aux obligations de sommes d'argent (1343-1343-5) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5) Section 2: La compensation Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: Règles particulières (1348-1348-2) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 4: La remise de dette (1350-1350-2) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1)	419 420 423 424 424 426 426 426
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 2: Dispositions particulières aux obligations de sommes d'argent (1343-1343-5) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5) Section 2: La compensation Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: Règles particulières (1348-1348-2) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 4: La remise de dette (1350-1350-2) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1) Chapitre V: Les restitutions (1352-1352-9)	419 420 422 424 425 426 426 426 426
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 2: Dispositions particulières aux obligations de sommes d'argent (1343-1343-5) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5) Section 2: La compensation Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: Règles particulières (1348-1348-2) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 4: La remise de dette (1350-1350-2) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1)	419 420 421 422 424 426 426 426 426 426 426
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 2: Dispositions particulières aux obligations de sommes d'argent (1343-1343-5) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5) Section 2: La compensation Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: Règles particulières (1348-1348-2) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 4: La remise de dette (1350-1350-2) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1) Chapitre V: Les restitutions (1352-1352-9) Titre IV bis: De la preuve des obligations Chapitre II: L'admissibilité des modes de preuve (1358-1362)	419 420 421 422 424 426 426 426 426 426 430 430 432
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 2: La mise en demeure (1344) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5) Section 2: La compensation Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: Règles particulières (1348-1348-2) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1) Chapitre V : Les restitutions (1352-1352-9) Titre IV bis: De la preuve des obligations Chapitre II: L'admissibilité des modes de preuve (1358-1362) Chapitre II: L'admissibilité des modes de preuve	419 420 421 422 426 426 426 426 426 426 426 430 432 432
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 2: La mise en demeure (1344) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5) Section 2: La compensation Sous-section 1: Régles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: Règles garticulières (1348-1348-2) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 5: L'a remise de dette (1350-1350-2) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1) Chapitre V: Les restitutions (1352-1352-9) Itire IV bis : De la preuve des obligations Chapitre II: L'admissibilité des modes de preuve (1358-1362) Chapitre II: L'admissibilité des modes de preuve Section 1: Las différents modes de preuve Section 1: La preuve par écrit	419 420 421 422 424 426 426 426 426 426 430 432 434 434
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 2: Dispositions particulières aux obligations de sommes d'argent (1343-1343-5) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5) Section 2: La compensation Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: Règles particulières (1348-1348-2) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 4: La remise de dette (1350-1350-2) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1) Chapitre V: Les restitutions (1352-1352-9) Titre IV bis : De la preuve des obligations Chapitre ler : Dispositions générales (1353-1357) Chapitre II: L'admissibilité des modes de preuve Section 1: La preuve par écrit Sous-section 1: Dispositions générales (1353-1368)	419 420 421 422 424 426 426 426 426 430 432 434 434 434
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 2: La mise en demeure (1344) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5) Section 2: La compensation Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: Règles particulières (1348-1348-2) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 4: La remise de dette (1350-1350-2) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1) Chapitre V: Les restitutions (1352-1352-9) Tite IV bis : De la preuve des obligations Chapitre II: L'admissibilité des modes de preuve (1358-1362) Section 1: La preuve par écrit Sous-section 1: La preuve par écrit Sous-section 1: L'admissibilité des modes de preuve (1358-1362) Section 1: La preuve par écrit Sous-section 1: L'actin signérales (1363-1368) Sous-section 1: L'acte authentique (1369-1371)	419 420 422 424 426 426 430 432 434 434 434 435 436 436 436 436 436 436 436 436 436 436 436 436 436 436 436 436
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 2: Dispositions particulières aux obligations de sommes d'argent (1343-1343-5) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5) Section 2: La compensation Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: Règles garticulières (1348-1348-2) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1) Chapitre V: Les restitutions (1352-1352-9) Title V bis : De la preuve des obligations Chapitre II: L'admissibilité des modes de preuve Section 1: Las différents modes de preuve Section 1: La preuve par écrit Sous-section 1: Dispositions générales (1363-1368) Sous-section 2: L'acte authentique (1369-1371) Sous-section 3: L'acte sous signature privée (1372-1377)	419 420 422 424 426 426 426 430 434 434 435 435 435 435 435
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5) Section 2: La compensation Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 4: La remise de dette (1350-1350-2) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1) Chapitre V Les restitutions (1352-1352-9) Titre IV bis: De la preuve des obligations Chapitre ler: Dispositions générales (1353-1357) Chapitre II: L'admissibilité des modes de preuve Section 1: La preuve par écrit Sous-section 1: Dispositions générales (1368-1368) Sous-section 1: Dispositions générales (1368-1368) Sous-section 2: L'acte authentique (1369-1371) Sous-section 3: L'acte sous signature privée (1372-1377) Sous-section 4: Autres écrits (1378-1376)	419 420 422 424 426 426 426 426 426 426 426 426 426 426 436 436 436 437 438 438 438
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 2: La mise en demeure (1344) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5) Section 2: La compensation Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: Règles particulières (1348-1348-2) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 4: La remise de dette (1350-1350-2) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1) Chapitre V: Les restitutions (1352-1352-9) itre IV bis: De la preuve des obligations Chapitre II: L'admissibilité des modes de preuve (1558-1362) Chapitre II: Les différents modes de preuve Section 1: La preuve par écrit Sous-section 1: Dispositions générales (1363-1368) Sous-section 1: L'acte sous signature privée (1372-1377) Sous-section 3: L'acte sous signature privée (1372-1377) Sous-section 4: Autres écrits (1378-1378-2) Sous-section 5: Les copies (1379)	4194 420 420 420 430 430 430 430 430 430 430 430 430 43
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 2: Dispositions particulières aux obligations de sommes d'argent (1343-1343-5) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5) Section 2: La compensation Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 1: Règles particulières (1348-1348-2) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 4: La remise de dette (1350-1350-2) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1) Chapitre V: Les restitutions (1352-1352-9) Titre IV bis : De la preuve des obligations Chapitre ler : Dispositions générales (1353-1357) Chapitre II: L'admissibilité des modes de preuve (1358-1362) Chapitre III: Les différents modes de preuve (1358-1362) Section 1: La preuve par écrit Sous-section 1: Dispositions générales (1368-1368) Sous-section 1: Dispositions générales (1378-1371) Sous-section 3: L'acte authentique (1369-1371) Sous-section 3: L'acte sous signature privée (1372-1377) Sous-section 5: Les copies (1379) Sous-section 6: Les copies (1379) Sous-section 6: Les copies (1379)	4194 420 420 420 420 420 420 420 420 420 42
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 2: La mise en demeure (1344) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5) Section 2: La compensation Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: Règles particulières (1348-1348-2) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 4: La remise de dette (1350-1350-2) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1) Chapitre V: Les restitutions (1352-1352-9) itre IV bis: De la preuve des obligations Chapitre II: L'admissibilité des modes de preuve (1558-1362) Chapitre II: Les différents modes de preuve Section 1: La preuve par écrit Sous-section 1: Dispositions générales (1363-1368) Sous-section 1: L'acte sous signature privée (1372-1377) Sous-section 3: L'acte sous signature privée (1372-1377) Sous-section 4: Autres écrits (1378-1378-2) Sous-section 5: Les copies (1379)	4194 420 420 420 420 420 420 420 420 420 42
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: La compensation Sous-section 1: Règles particulières (1348-1348-2) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 4: La remise de dette (1350-1350-2) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1) Chapitre V: Les restitutions (1352-1352-9) Titre IV bis : De la preuve des obligations Chapitre ler : Dispositions générales (1353-1357) Chapitre II: L'admissibilité des modes de preuve (1358-1362) Section 1: La preuve par écrit Sous-section 1: Dispositions générales (1363-1368) Sous-section 1: Dispositions générales (1369-1371) Sous-section 3: L'acte authentique (1369-1371) Sous-section 3: L'acte sous signature privée (1372-1377) Sous-section 5: Les copies (1379) Sous-section 6: Les actes récognitifs (1380) Section 2: La preuve par rémoins (1381) Section 3: La preuve par présomption judiciaire (1382) Section 3: La preuve par présomption judiciaire (1382)	41914 42914 41914 43014
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5) Section 2: La compensation Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 4: La remise de dette (1350-1350-2) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1) Chapitre V: Les restitutions (1352-1352-9) Iître IV bis: De la preuve des obligations Chapitre ler: Dispositions générales (1353-1357) Chapitre II: L'admissibilité des modes de preuve Section 1: La preuve par écrit Sous-section 1: Dispositions générales (1363-1388) Sous-section 2: L'acte authentique (1369-1371) Sous-section 3: L'acte sous signature privée (1372-1377) Sous-section 5: Les copies (1379) Sous-section 6: Les cactes récognitifs (1380) Section 3: La preuve par fémoins (1381) Section 3: La preuve par présomption judiciaire (1382) Section 4: La preuve par présomption judiciaire (1382) Section 5: Le serment (1384)	41914 4214 4214 4214 4214 4214 4214 4214 4214 4214 4214 4214 4314
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 2: La mise en demeure (1344) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5) Section 2: La compensation Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: Règles particulières (1348-1348-2) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 4: La remise de dette (1350-1350-2) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1) Chapitre V: Les restitutions (1352-1352-9) Iitre IV bis: De la preuve des obligations Chapitre II: L'admissibilité des modes de preuve (1358-1362) Chapitre II: L'es différents modes de preuve (1358-1362) Sous-section 1: L'a preuve par écrit Sous-section 1: Dispositions générales (1363-1368) Sous-section 1: L'acte sous signature privée (1372-1377) Sous-section 4: Autres écrits (1378-1378-2) Sous-section 5: Les copies (1379) Sous-section 6: Les cates récognitifs (1380) Section 3: La preuve par présomption judiciaire (1382) Section 4: L'aveu (1383-1383-2) Section 5: Le serment (1384) Sous-section 1: Le serment (1384) Sous-section 1: Le serment (1384)	419 420 421 421 422 422 422 422 422 423 433 433 433 433
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: La compensation Sous-section 1: Règles particulières (1348-1348-2) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 4: La remise de dette (1350-1350-2) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1) Chapitre V: Les restitutions (1352-1352-9) Titre IV bis : De la preuve des obligations Chapitre II: L'admissibilité des modes de preuve (1358-1362) Chapitre III: Les différents modes de preuve (1358-1362) Section 1: La preuve par écrit Sous-section 1: Dispositions générales (1369-1371) Sous-section 1: Dispositions générales (1369-1371) Sous-section 3: L'acte authentique (1369-1371) Sous-section 3: L'acte sous signature privée (1372-1377) Sous-section 4: Autres écrits (1378-1378-2) Sous-section 5: Les copies (1379) Sous-section 6: Les cates récognitifs (1380) Section 2: La preuve par présomption judiciaire (1382) Section 5: Le serment (1344) Sous-section 1: Le serment décisoire (1385-1385-1) Sous-section 1: Le serment décisoire (1385-1385-1) Sous-section 1: Le serment décisoire (1385-1385-1)	41914 4214 4214 4214 4214 4214 4214 4214 4214 4214 4214 4214 4314
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 4: Le paiement avec subrogation (1346-1346-5) Section 2: La compensation Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 4: La remise de dette (1550-1350-2) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1) Chapitre V: Les restitutions (1352-1352-9) Iître IV bis: De la preuve des obligations Chapitre ler: Dispositions générales (1353-1357) Chapitre II: L'admissibilité des modes de preuve Section 1: La preuve par écrit Sous-section 1: Dispositions générales (1363-1388) Sous-section 2: L'acte authentique (1369-1371) Sous-section 3: L'acte sous signature privée (1372-1377) Sous-section 5: Les copies (1379) Sous-section 6: Les cactes récognitifs (1380) Section 7: La preuve par fémins (1381) Section 3: La preuve par rémoins (1381) Section 3: La preuve par rémoins (1381) Section 3: La preuve par rémoins (1381) Section 4: La preuve par rémoins (1381) Section 5: Le serment (1384) Sous-section 1: Le serment (1384) Sous-section 1: Le serment (1384) Sous-section 1: Le serment (1584) Sous-section 1: Le serment (1685) Sous-section 1: Le serment (1686) Sous-section 1: Le serment (1584) Sous-section 1: Le serment (1686) Sous-section 2: Le serment (1686) Sous-section 2: Le serment (1586) Sous-section 2: Le serment (1686) Sous-section 2: Le serment (1687) Sous-section 3: Le serment (1687) Sous-section 3: Le serment (1687) Sous-section 4: Le serment (1687) Sous-section 5: Le serm	4194 422 424 424 424 424 424 424 424 424 4
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Section 2: La compensation Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: La compensation Sous-section 1: Règles particulières (1348-1348-2) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 4: La remise de dette (1350-1350-2) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1) Chapitre V: Les restitutions (1352-1352-9) Titre IV bis: De la preuve des obligations Chapitre ler : Dispositions générales (1353-1357) Chapitre III: L'admissibilité des modes de preuve (1358-1362) Section 1: La preuve par écrit Sous-section 1: La preuve par écrit Sous-section 1: Dispositions générales (1369-1371) Sous-section 3: L'acte authentique (1369-1371) Sous-section 3: L'acte sous signature privée (1372-1377) Sous-section 6: Les actes récognitifs (1380) Section 2: La preuve par térmions (1381) Section 3: La preuve par térmions (1381) Section 3: La preuve par térmions (1381) Section 3: Les centre (1384-13832) Sous-section 6: Les actes récognitifs (1380) Section 3: La preuve par térmions (1381) Section 3: La preuve par térmions (1381) Section 5: Le serment déféré d'office (1386-1386-1) Titre V: Du contrat de mariage et des régimes matrimoniaux Chapitre III: Dispositions générales (1387-1386-1)	
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: La compensation Sous-section 1: Règles particulières (1348-1348-2) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 4: La remise de dette (1350-1350-2) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1) Chapitre V: Les restitutions (1352-1352-9) Itre IV bis : De la preuve des obligations Chapitre ler : Dispositions générales (1353-1357) Chapitre II: L'admissibilité des modes de preuve Section 1: La preuve par écrit Sous-section 1: Dispositions générales (1368-1368) Sous-section 1: Dispositions générales (1368-1371) Sous-section 3: L'acte authentique (1369-1371) Sous-section 4: Autres écrits (1378-1378-2) Sous-section 5: Les copies (1379) Sous-section 6: Les cates récognitifs (1380) Section 2: La preuve par témoins (1381) Section 3: La preuve par présomption judiciaire (1382) Section 5: Le serment (1384) Sous-section 1: L'aveu (1383-1383-2) Section 5: Le serment (1384) Sous-section 1: L'ave serment décisoire (1385-1386-4) Sous-section 1: L'ave serment déféré d'office (1386-1386-1) Itre V: Du contrat de mariage et des régimes matrimoniaux Chapitre II: Du régime en communauté	4181 422 422 422 422 422 422 422 423 433 433 433 433 434 444
Sous-section 1: Dispositions générales (1342-1342-10) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 3: La mise en demeure (1344) Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Section 2: La compensation Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 1: Règles générales (1347-1347-7) Sous-section 2: La compensation Sous-section 1: Règles particulières (1348-1348-2) Section 3: La confusion (1349-1349-1) Section 4: La remise de dette (1350-1350-2) Section 5: L'impossibilité d'exécuter (1351-1351-1) Chapitre V: Les restitutions (1352-1352-9) Titre IV bis: De la preuve des obligations Chapitre ler : Dispositions générales (1353-1357) Chapitre III: L'admissibilité des modes de preuve (1358-1362) Section 1: La preuve par écrit Sous-section 1: La preuve par écrit Sous-section 1: Dispositions générales (1369-1371) Sous-section 3: L'acte authentique (1369-1371) Sous-section 3: L'acte sous signature privée (1372-1377) Sous-section 6: Les actes récognitifs (1380) Section 2: La preuve par térmions (1381) Section 3: La preuve par térmions (1381) Section 3: La preuve par térmions (1381) Section 3: Les centre (1384-13832) Sous-section 6: Les actes récognitifs (1380) Section 3: La preuve par térmions (1381) Section 3: La preuve par térmions (1381) Section 5: Le serment déféré d'office (1386-1386-1) Titre V: Du contrat de mariage et des régimes matrimoniaux Chapitre III: Dispositions générales (1387-1386-1)	4191 4291 4291 4291 4291 4291 4291 4291 4291 4291 4391

Section 3 : De la dissolution de la communauté (1441)	455
Deuxième partie: De la communauté conventionnelle. (1497)	
Section 1 : De la communauté de meubles et acquêts. (1498-1501)	
Section 3 : De la clause de prélèvement moyennant indemnité. (1511- 1514)	
Section 4: Du préciput. (1515- 1519)	463
Section 5 : De la stipulation de parts inégales. (1520- 1525)	
Section 6 : De la communauté universelle. (1526)	
Dispositions communes aux deux parties du chapitre II. (1527)	
Chapitre IV : Du régime de participation aux acquéts (1599-1581)	
Titre VI: De la vente	
Chapitre ler : De la nature et de la forme de la vente. (1582- 1593)	
Chapitre II: Qui peut acheter ou vendre. (1594- 1597)	
Chapitre III: Des choses qui peuvent être vendues. (1598-1601)	
Chapitre III-1: De la vente d'immeubles à construire. (1601-1- 1601-4)	
Section 1 : Dispositions générales (1602 -1603)	
Section 2 : De la délivrance. (1604 - 1624)	
Section 3: De la garantie. (1625)	
Paragraphe 1 : De la garantie en cas d'éviction. (1626- 1640)	
Paragraphe 2 : De la garantie des défauts de la chose vendue. (1641- 1649)	
Chapitre VI: De la nullité et de la résolution de la vente. (1658)	
Section 1 : De la faculté de rachat. (1659 - 1673)	
Section 2 : De la rescision de la vente pour cause de lésion. (1674 - 1685)	
Chapitre VII: De la licitation. (1686-1688)	
Chapitre VIII: Du transport de certains droits incorporels, des droits successifs et des droits litigieux (1689- 1701-1)	
Titre VII: De l'échange (1702-1707)	
The VIII Du Contract de Doage Chapitre ler : Dispositions générales, (1708-1712)	
Chapitre II : Du louage des choses. (1713)	
Section 1 : Des règles communes aux baux des maisons et des biens ruraux. (1714 - 1751-1)	498
Section 2 : Des règles particulières aux baux à loyer. (1752 - 1762)	
Section 3 : Des règles particulières aux baux à ferme. (1764 - 1778)	
Chapitre III : Du louage d'ouvrage et d'industrie. (1779)	
Section 2 : Des voituriers par terre et par eau. (1782 - 1786).	
Section 3 : Des devis et des marchés. (1787 - 1799-1)	510
Chapitre IV : Du bail à cheptel	
Section 1 : Dispositions générales. (1800 - 1803)	
Section 2 : Du cheptel simple. (1804 - 1817)	
Section 4 : Du cheptel donné par le propriétaire à son fermier ou métayer	
Paragraphe 1 : Du cheptel donné au fermier. (1821- 1826)	518
Paragraphe 2 : Du cheptel donné au métayer. (1827- 1830)	
Section 5 : Du contrat improprement appelé cheptel. (1831)	
Titre VIII bis : Du contrat de promotion immobilière (1831-1- 1831-5) Titre IX : De la société	
The F. De la societé Chapitre ler : Dispositions générales, (1832-1844-17)	
Chapitre II : De la société civile	
Section 1 : Dispositions générales. (1845 - 1845-1)	531
Section 2 : Gérance. (1846 - 1851)	
Section 3: Décisions collectives. (1852-1854-1)	
Section 4 : Information des associés. (1855 - 1856)	
Section 6 : Cession des parts sociales. (1861 - 1868)	
Section 7: Retrait ou décès d'un associé. (1869 - 1870-1)	536
Chapitre III : De la société en participation. (1871- 1873)	538
Titre IX bis : Des conventions relatives à l'exercice des droits indivis (1873-1)	
Chapitre ler : Des conventions relatives à l'exercice des droits indivis en l'absence d'usufruitier. (1873-2- 1873-15)	
Chapiter II : Des conventions relatives a rexercice des droits indivis en presence d'un disurruitier. (1873-18-18/3-18)	
Chapitre ler : Du prêt à usage, ou commodat	
Section 1 : De la nature du prêt à usage. (1875 - 1879)	544
Section 2 : Des engagements de l'emprunteur. (1880 - 1887)	545
Section 3 : Des engagements de celui qui prête à usage. (1888 - 1891)	
Chapitre II : Du prêt de consommation, ou simple prêt	547
Section 1 : De la nature ou pret de consommation. (1992 - 1997). Section 2 : Des obligations du prêteur. (1998 - 1991).	
Section 3: Des engagements de l'emprunteur. (1902-1904)	
Chapitre III : Du prêt à intérêt. (1905-1914)	549
Tire XI: Du dépôt et du séquestre	
Chapitre Ier: Du dépôt en général et de ses diverses espèces. (1915-1916)	
Chapitre II : Du dépôt proprement dit	
Section 2 : Du dépôt volontaire. (1921 - 1926).	
Section 3 : Des obligations du dépositaire. (1927 - 1946)	
Section 4 : Des obligations de la personne par laquelle le dépôt a été fait. (1947 - 1948)	555
Section 5 : Du dépôt nécessaire. (1949 - 1954)	556

557
557
557
557
559
559
560
560
561
563
563
565
567
568
570 574
574
576 577
577
579
580
580
580
582
582
583
584
587
587
587
588 589
589
599
590
592 592
594
595
596
596
596 596
596 596 598
596 596 598
596 596 598 598
596 598 598 600
596 596 598 600 600
596 598 598 600 601 603
596 598 598 600 601 603
596 598 598 600 601 603 604
596 598 598 600 601 603 604 605
596 598 600 601 604 605 606
596 598 598 600 601 603 604 605 606 606
596 598 598 600 601 603 605 606 606 606
596 598 598 600 601 603 604 605 606 606 606 606
596 598 598 600 601 603 605 606 606 606 606 606
596 598 598 600 600 603 605 606 606 606 606 607 607
596 598 598 600 600 601 605 606 606 606 606 607 608 608
596 598 598 600 601 603 605 606 606 606 607 608 607 608
596 596 598 600 601 603 605 606 606 607 607 608 613
596 596 598 600 601 603 605 606 606 606 607 607 608 611 613
596 598 598 600 601 604 605 606 606 606 607 607 611 613
596 596 598 600 601 603 604 605 606 606 606 607 608 611 613
596 598 600 600 601 603 604 606 606 606 606 607 608 611 613 614 617
596 598 600 601 603 604 605 606 606 607 607 601 611 617 618
596 598 600 600 601 603 604 606 606 606 606 607 608 611 613 614 617
596 598 600 601 603 605 605 606 606 607 608 611 613 614 617 618 618 618 618
5965 5986 5988 600 601 601 603 605 605 606 606 606 607 607 607 608 607 607 608 607 608 608 609 609 609 609 609 609 609 609 609 609
5986 5986 5988 5988 6000 601 6034 6055 6066 6066 607 607 608 607 608 608 607 608 609 609 609 609 609 609 609 609 609 609
5996 5986 5988 5989 6000 6011 6056 6056 6066 6066 6076 6077 6077 6077
5996 5988 5988 5988 5988 5988 5988 5988
5986 5988 5988 5988 5988 5988 5988 5988
5986 5986 5988 5988 6000 6010 6010 6020 6020 6033 6044 6055 6066 6066 607 607 6111 6144 6184 6181 6186 623 625 625 625 625
5996 5988 5988 5988 5988 5988 5988 5988
5986 5988 5988 5988 5988 5988 5988 5988
5986 5986 5988 5988 6000 6000 6000 6000 6000 6000 6000 6
5986 5988 5988 5988 5988 5988 5988 5988

Plan

Titre III: Dispositions relatives au livre III (2503- 2508)	64	13
Titre IV: Dispositions relatives à l'immatriculation des immeubles et aux droits sur les immeubles. (2509)	64	15
Chapitre Ier : Du régime de l'immatriculation des immeubles	64	15
Section 1: Dispositions générales (2510 - 2515)	64	15
Section 2 : De l'immatriculation des immeubles et de ses effets (2516 - 2520)	64	16
Section 3 : De l'inscription des droits sur l'immeuble (2521 - 2529)	64	17
Chapitre II: Dispositions diverses	65	50
Section 1 : Privilèges et hypothèques (2530 - 2532)	65	50
Section 2 : Expropriation forcée (2534)	65	50

p.11 Code civil

Titre préliminaire : De la publication, des effets et de l'application des lois en général

Les lois et, lorsqu'ils sont publiés au Journal officiel de la République française, les actes administratifs entrent en vigueur à la date qu'ils fixent ou, à défaut, le lendemain de leur publication. Toutefois, l'entrée en vigueur de celles de leurs dispositions dont l'exécution nécessite des mesures d'application est reportée à la date d'entrée en vigueur de ces mesures.

En cas d'urgence, entrent en vigueur dès leur publication les lois dont le décret de promulgation le prescrit et les actes administratifs pour lesquels le Gouvernement l'ordonne par une disposition spéciale.

Resources

- > Éléments d'appréciation et fixation de la prestation compensatoire (fr) La GBD
- > Les modes de saisine du JAF
- > Le régime des mesures provisoires (fr) La GBD
- > La protection du logement des époux constitutif du domicile conjugal (fr) La GBD
- > La protection du logement conjugal (fr) La GBD

Circulaires et Instructions

- > INSTRUCTION N° 12820/ARM/SGA relative au Bulletin officiel des armées.
- > INSTRUCTION N° 9278/DEF/SGA/DAJ/D2P fixant la procédure d'élaboration des textes réglementaires relatifs à l'organisation et aux attributions du ministère de la défense

2

La loi ne dispose que pour l'avenir ; elle n'a point d'effet rétroactif.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux actes individuels.

Récemment au Bulletin de la Cour de Cassation

- > Chambre sociale, 13 Janvier 2021, n°19-20.736, (B) [ECLI:FR:CCASS:2021:S000076]
- $> \text{Civ., 20 avril 2023, } n^\circ \text{ 21-23.712, (B), FRH } \textit{ [ECLI:FR:CCASS:2023:C200423]}$
- > Civ., 23 mars 2022, n° 20-17.663, (B), FRH [ECLI:FR:CCASS:2022:C100267]
 > Civ., 9 février 2022, n° 21-10.388, (B), FS [ECLI:FR:CCASS:2022:C300134]
- > Civ., 12 mai 2021, n° 20-14.992 (P) [ECLI:FR:CCASS:2021:C200423]
- > Civ., 12 Iniai 2021, II 20-14.392 (1) [ECLI:FR:CCASS:2020:C201281]

Dictionnaire du Droit privé

> Rétroactif

Les lois de police et de sûreté obligent tous ceux qui habitent le territoire.

Les immeubles, même ceux possédés par des étrangers, sont régis par la loi française.

Les lois concernant l'état et la capacité des personnes régissent les Français, même résidant en pays étranger.

Récemment au Bulletin de la Cour de Cassation

- > Civ., 17 novembre 2021, nº 20-19.420, (B) [ECLI:FR:CCASS:2021:C100708]
- > Civ., 11 juillet 2019, nº 18-14.186, nº 18-16.277 (P) [ECLI:FR:CCASS:2019:C100673]

p.12 Code civil

> Civ., 15 mai 2019, nº 18-12.602 (P) [ECLI:FR:CCASS:2019:C100434]

Dictionnaire du Droit privé

> Immeuble

4

Le juge qui refusera de juger, sous prétexte du silence, de l'obscurité ou de l'insuffisance de la loi, pourra être poursuivi comme coupable de déni de justice.

Récemment au Bulletin de la Cour de Cassation

> Civ., 25 octobre 2018, nº 17-16.828 (P) [ECLI:FR:CCASS:2018:C300955]

Dictionnaire du Droit privé

> Citation

□ Legif. ≡ Plan 🎍 Jp.C.Cass. 🕮 Jp.Appel 🗐 Jp.Admin. 🏯 Juricaf

Il est défendu aux juges de prononcer par voie de disposition générale et réglementaire sur les causes qui leur sont soumises.

Récemment au Bulletin de la Cour de Cassation

- > Soc., 16 février 2022, nº 20-21.758, (B), FS [ECLI:FR:CCASS:2022:SO00234]
- > Civ., 9 janvier 2019, nº 18-50.032 (P) [ECLI:FR:CCASS:2019:C100004]

Ressources

> Recherche sur le précédent juridictionnel en France, Thèse Université Toulouse Capitole 2019 (Florent Tap)

7

On ne peut déroger, par des conventions particulières, aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes moeurs.

Récemment au Bulletin de la Cour de Cassation

> Soc., 9 octobre 2019, nº 18-13.314 (P) [ECLI:FR:CCASS:2019:S001418]

service-public.fr

- > Comment faire transcrire en France un divorce prononcé à l'étranger ? : Ordre public
- > Exécution d'un jugement civil étranger (divorce, dette...) en France : Ordre public

Dictionnaire du Droit privé

> Ordre public

Ressources

- > Droit international privé et comparé des mariages franco-algériens (fr) (dz) La GBD
- > Le divorce par consentement mutuel par acte d'avocat, foire aux questions.

6-

LOI n°2021-1017 du 2 août 2021 - art. 6 (V)

Le mariage et la filiation adoptive emportent les mêmes effets, droits et obligations reconnus par les lois, à l'exclusion de ceux prévus aux chapitres Ier à IV du titre VII du livre Ier du présent code, que les époux ou les parents soient de sexe différent ou de même sexe.

6-2

Ordonnance nº2022-1292 du 5 octobre 2022 - art. 1

■ Legif. ■ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Jurica

Tous les enfants dont la filiation est légalement établie ont, dans leurs rapports avec leurs parents, les mêmes droits et les mêmes devoirs, sous réserve des dispositions propres à l'adoption simple. La filiation fait entrer l'enfant dans la famille de chacun de ses parents.

p.13 Code civil

Livre Ier : Des personnes

Titre Ier: Des droits civils

Loi du 26 iulo 1990 y init

L'exercice des droits civils est indépendant de l'exercice des droits politiques, lesquels s'acquièrent et se conservent conformément aux lois constitutionnelles et électorales.

Ressources

> Droit international privé et comparé des mariages franco-algériens (fr) (dz) - La GBD

Coi du 10 août 1927, v. in

Tout Français jouira des droits civils.

Loi n°70-643 du 17 juillet 1970 - art. 22 () JORF 19 juillet 1970

■ Legif. ■ Plan 🎍 Jp.C.Cass. 🕮 Jp.Appel 🔲 Jp.Admin. 🏯 Juricaf

Chacun a droit au respect de sa vie privée.

Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée : ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé.

Récemment au Bulletin de la Cour de Cassation

- > Soc., 30 septembre 2020, nº 19-12.058 (P) [ECLI:FR:CCASS:2020:S000779]
- > Civ., 9 septembre 2020, nº 19-16.415 (P) [ECLI:FR:CCASS:2020:C100526]
- > Civ., 25 mars 2020, nº 18-26.060 (P) [ECLI:FR:CCASS:2020:C100244]
- > Civ., 11 mars 2020, nº 19-13.716 (P) [ECLI:FR:CCASS:2020:C100187]

> Civ., 27 novembre 2019, nº 18-14.675 (P) [ECLI:FR:CCASS:2019:C100990] Dictionnaire du Droit privé

> Secret / Secret professionne

- > Secret / Secre
- Ressources
- > Les alternatives à l'article 9 du Code civil pour protéger la vie privée des personnes morales, Note sous Cass. 1re civ., 16 mai 2018, no 17-11.210. 2018 (Kristina Rasolonoromalaza)
- > L'effet Trierweiler (fr) La GBD
- > L'effet Trierweiler (fr) La GBD
- > Droit international privé et comparé des mariages franco-algériens (fr) (dz) La GBD
- > Absence de droit exclusif sur l'image des biens : (CE. 13-4-2018 n°397047) (fr) La GBD

Circulaires et Instructions

> INSTRUCTION Nº 18011/DEF/EMAT relative à la patrouille de la légion étrangère.

— 1 Loi n°2000-516 du 15 juin 2000 - art. 91 () JORF 16 juin 2000 - Conseil Constit. 2011-113/115 QPC

Chacun a droit au respect de la présomption d'innocence.

Lorsqu'une personne est, avant toute condamnation, présentée publiquement comme étant coupable de faits faisant l'objet d'une enquête ou d'une instruction judiciaire, le juge peut, même en référé, sans préjudice de la

p.14 Code civil

réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que l'insertion d'une rectification ou la diffusion d'un communiqué, aux fins de faire cesser l'atteinte à la présomption d'innocence, et ce aux frais de la personne, physique ou morale, responsable de cette atteinte.

Récemment au Bulletin de la Cour de Cassation > Première chambre civile, 16 Février 2022, n°21-10.211, (B) [ECLI-FR-CCASS-2022-C100148] > Première chambre civile, 06 Janvier 2021, n°19-21.718, (B) [ECLI-FR-CCASS-2021-C100026] Ressources > Littérature et faits divers (ff) - La GBD

Loi n°72-626 du 5 juillet 1972 - art. 12 () JORF 9 juillet 1972 en vigueur le 16 septembre 1972

■ Legif. ≡ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel ■ Jp.Admin. Juricaf

Chacun est tenu d'apporter son concours à la justice en vue de la manifestation de la vérité.

Celui qui, sans motif légitime, se soustrait à cette obligation lorsqu'il en a été légalement requis, peut être contraint d'y satisfaire, au besoin à peine d'astreinte ou d'amende civile, sans préjudice de dommages et intérêts.

1 1 Legif. ≡ Plan 🎍 Jp.C.Cass. 👚 Jp.Appel 📗 Jp.Admin. 🗟 Juricaf

L'étranger jouira en France des mêmes droits civils que ceux qui sont ou seront accordés aux Français par les traités de la nation à laquelle cet étranger appartiendra.

14 ■ Legif. ■ Plan 🎍 Jp.C.Cass. 🖺 Jp.Appel 📵 Jp.Admin. 🗟 Juric

L'étranger, même non résidant en France, pourra être cité devant les tribunaux français, pour l'exécution des obligations par lui contractées en France avec un Français; il pourra être traduit devant les tribunaux de France, pour les obligations par lui contractées en pays étranger envers des Français.

```
Récemment au Bulletin de la Cour de Cassation

> Soc., 5 décembre 2018, n° 17-19.820 (P) [ECLIFR-CCASS-2019-S001326]

Ressources

> Divorces franco-algériens : aspects de droit algérien et de droit international privé (tr) - La GBD

> Création artistique et régimes matrimoniaux (tr) - La GBD
```

15 Loi n°94-653 du 29 juillet 1994 - art. 1 () JORF 30 juillet 1994 - Conseil Constit. 94-343/344 DC

■ Legif. ■ Plan

Jp.C.Cass. Dp.Appel

Jp.Admin.

Juricaf

Un Français pourra être traduit devant un tribunal de France, pour des obligations par lui contractées en pays étranger, même avec un étranger.

```
Récement au Bulletin de la Cour de Cassation

> Civ., 13 mai 2020, n° 19-10.941 (P) [ ECLIFR-CCASS:2020:C100289 ]

Ressources

> Les exceptions de procédure dans le cadre du divorce : les exceptions d'incompétence et de litispendance (tr) - La GBD
```

Chapitre II: Du respect du corps humain

p.15 Code civil

Loi n'94-653 du 29 juillet 1994 - art. 2 () JORF 30 juillet 1994 - Conseil Constit. 94-343/344 DC

La loi assure la primauté de la personne, interdit toute atteinte à la dignité de celle-ci et garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie.

Récemment au Bulletin de la Cour de Cassation

> Civ., 23 janvier 2019, nº 18-10.706 (P) [ECLI:FR:CCASS:2019:C100055]

Ressources

> Droit international privé et comparé des mariages franco-algériens (fr) (dz) - La GBD

> La gestation pour autrui en droit pénal français (fr) - La GBD Circulaires et Instructions

Circulaires et Instruction

> Vérification de l'existence d'une déclaration ou d'un décret de nationalité

16-1 Loi m'94-653 du 29 juitet 1994 - art 3 () JORF 30 juitet 1994 - Conseil Constit. 94-343/344 DC

Chacun a droit au respect de son corps.

Le corps humain est inviolable.

Le corps humain, ses éléments et ses produits ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial.

Ressources

> La gestation pour autrui en droit pénal français (fr) - La GBD

■ Legif.
Plan
Jp.C.Cass.
Jp.Appel
Jp.Admin.
Juricaf

Le respect dû au corps humain ne cesse pas avec la mort.

Les restes des personnes décédées, y compris les cendres de celles dont le corps a donné lieu à crémation, doivent être traités avec respect, dignité et décence.

Ressources

> Le statut juridique du cadavre humain : Approches comparatives, Thèse Université Lumière - Lyon II, 2023 (Jordy Bony)

16-2 LOI n°2008-1350 du 19 décembre 2008 - art. 12

Le juge peut prescrire toutes mesures propres à empêcher ou faire cesser une atteinte illicite au corps humain ou des agissements illicites portant sur des éléments ou des produits de celui-ci, y compris après la mort.

16-3 Loi n°2004-800 du 6 août 2004 - art. 9 () JORF 7 août 2004 - Consell Constit. 2004-498 DC

■ Legif. ■ Plan

Jp.C.Cass.

Jp.Appel

Jp.Admin.

Juricaf

Il ne peut être porté atteinte à l'intégrité du corps humain qu'en cas de nécessité médicale pour la personne ou à titre exceptionnel dans l'intérêt thérapeutique d'autrui.

Le consentement de l'intéressé doit être recueilli préalablement hors le cas où son état rend nécessaire une intervention thérapeutique à laquelle il n'est pas à même de consentir.

Ressources

> Vers une redéfinition de l'acte médical, Thèse Université de Rennes, 2016 (Clément Cousin)

> La gestation pour autrui en droit pénal français (fr) - La GBD

16-4 LOI n°2021-1017 du 2 août 2021 - art. 23

Nul ne peut porter atteinte à l'intégrité de l'espèce humaine.

Toute pratique eugénique tendant à l'organisation de la sélection des personnes est interdite.

Est interdite toute intervention ayant pour but de faire naître un enfant génétiquement identique à une autre personne vivante ou décédée.

D.16 Code civil

Sans préjudice des recherches tendant à la prévention, au diagnostic et au traitement des maladies, aucune transformation ne peut être apportée aux caractères génétiques dans le but de modifier la descendance de la personne.

> La gestation pour autrui en droit pénal français (fr) - La GBD

1.6-5 Loi n'94-653 du 29 juliet 1994 - art. 3 () JORF 30 juliet 1994 - Conseil Constit. 94-343/344 DC

Les conventions ayant pour effet de conférer une valeur patrimoniale au corps humain, à ses éléments ou à ses produits sont nulles.

Ressources

> La gestation pour autrui en droit pénal français (fr) - La GBD

16-6 Loi n°94-653 du 29 juillet 1994 - art. 3 () JORF 30 juillet 1994 - Conseil Constit. 94-343/344 DC

■ Legif. = Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

Aucune rémunération ne peut être allouée à celui qui se prête à une expérimentation sur sa personne, au prélèvement d'éléments de son corps ou à la collecte de produits de celui-ci.

Dictionnaire du Droit privé

> Prêt

 $16-7_{_{\text{Loi n'94-653 du 29 juliet 1994 - art. 3 () JORF 30 juliet 1994 - Conseil Constit. 94-343/344 DC}}$

■ Legif. = Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

Toute convention portant sur la procréation ou la gestation pour le compte d'autrui est nulle.

Récemment au Bulletin de la Cour de Cassation

- > Première chambre civile, 21 Septembre 2022, n°21-50.042, (B) [ECLI:FR:CCASS:2022:C100660]
- > Première chambre civile, 04 Novembre 2020, n°19-50.042, (B) [ECLI:FR:CCASS:2020:C100642]
- > Civ., 4 novembre 2020, nº 19-15.739 (P) [ECLI:FR:CCASS:2020:C100641]
- > Civ., 20 mars 2019, nº 18-11.815, nº 18-50.006 (P) [ECLI:FR:CCASS:2019:C101111]

- > Père(s) sans mère, Les Petites Affiches, 2019, 10, pp.8. (Marc Pichard)
- > La commande d'enfant par son géniteur (est-elle une hypothèse de gestation pour le compte d'autrui ?) Recueil Dalloz, 2017, pp.1143-1148 (Marc Pichard)
- > La gestation pour autrui en droit pénal français (fr) La GBD
- > L'affaire Mennesson Labassée : la fin d'une longue épopée judiciaire relative à la gestation pour autrui (fr) La GBD

16-8 Loi n'94-653 du 29 juitet 1994 - art. 3 () JORF 30 juitet 1994 - Conseil Constit. 94-343/344 DC

Aucune information permettant d'identifier à la fois celui qui a fait don d'un élément ou d'un produit de son corps et celui qui l'a reçu ne peut être divulguée. Le donneur ne peut connaître l'identité du receveur ni le receveur celle du donneur.

En cas de nécessité thérapeutique, seuls les médecins du donneur et du receveur peuvent avoir accès aux informations permettant l'identification de ceux-ci.

16-8-1 LOI n'2021-1017 du 2 août 2021 - art. 5 (V)

□ Legif. ≡ Plan Jp.C.Cass. Jp.Appel Jp.Admin. Juricaf

Dans le cas d'un don de gamètes ou d'un accueil d'embryon, les receveurs sont les personnes qui ont donné leur consentement à l'assistance médicale à la procréation.

Le principe d'anonymat du don ne fait pas obstacle à l'accès de la personne majeure née d'une assistance médicale à la procréation avec tiers donneur, sur sa demande, à des données non identifiantes ou à l'identité du tiers donneur, dans les conditions prévues au chapitre III du titre IV du livre Ier de la deuxième partie du code de la santé publique.

p.17 Code civil

16-9 Loi n'94-653 du 29 juillet 1994 - art. 3 () JORF 30 juillet 1994 - Conseil Constit. 94-343/344 DC

■ Legif. ■ Plan _ Jp.C.Cass. _ Jp.Appel _ Jp.Admin. _ Juricaf

Les dispositions du présent chapitre sont d'ordre public.

Récemment au Bulletin de la Cour de Cassation

> Première chambre civile, 21 Septembre 2022, n°21-50.042, (B) [ECLI:FR:CCASS:2022:C100660]

p.18 Code civil

Chapitre III : De l'examen des caractéristiques génétiques d'une personne et de l'identification d'une personne par ses empreintes génétiques

16-10 LOI n°2023-380 du 19 mai 2023 - art. 5 (V)

I.-L'examen des caractéristiques génétiques constitutionnelles d'une personne ne peut être entrepris qu'à des fins médicales ou de recherche scientifique. Il est subordonné au consentement exprès de la personne, recueilli par écrit préalablement à la réalisation de l'examen.

II.-Le consentement prévu au I est recueilli après que la personne a été dûment informée :

- 1° De la nature de l'examen:
- 2° De l'indication de l'examen, s'il s'agit de finalités médicales, ou de son objectif, s'il s'agit de recherches scientifiques ;
- 3° Le cas échéant, de la possibilité que l'examen révèle incidemment des caractéristiques génétiques sans relation avec son indication initiale ou avec son objectif initial mais dont la connaissance permettrait à la personne ou aux membres de sa famille de bénéficier de mesures de prévention, y compris de conseil en génétique, ou de soins ;
- 4° De la possibilité de refuser la révélation des résultats de l'examen de caractéristiques génétiques sans relation avec l'indication initiale ou l'objectif initial de l'examen ainsi que des risques qu'un refus ferait courir aux membres de sa famille potentiellement concernés, dans le cas où une anomalie génétique pouvant être responsable d'une affection grave justifiant de mesures de prévention, y compris de conseil génétique, ou de soins serait diagnostiquée.

Le consentement mentionne l'indication ou l'objectif mentionné au 2° du présent II.

Le consentement est révocable en tout ou partie, sans forme et à tout moment.

La communication des résultats révélés incidemment, mentionnés au 4°, est assurée dans le respect des conditions fixées au titre II du livre Ier de la première partie du code de la santé publique, lorsque l'examen poursuit des finalités de recherche scientifique, ou au titre III du même livre Ier, lorsque les finalités de l'examen sont médicales.

III.-Par dérogation aux I et II, en cas d'examen des caractéristiques génétiques mentionné au I entrepris à des fins de recherche scientifique et réalisé à partir d'éléments du corps d'une personne prélevés à d'autres fins, l'*article L. 1130-5 du code de la santé publique* est applicable.

III bis.-Par dérogation au I du présent article, l'examen des caractéristiques génétiques constitutionnelles d'une personne peut également être entrepris à des fins de lutte contre le dopage, dans les conditions prévues à l'article L. 232-12-2 du code du sport.

IV.-Tout démarchage à caractère publicitaire portant sur l'examen des caractéristiques génétiques constitutionnelles d'une personne est interdit.

 $\underline{16-11} \ \underline{1} \ \ \text{LOI n}^{\circ}\text{2023-380 du 19 mai 2023 - art. 5 (V)}$

💶 Legif. 🗏 Plan 🎍 Jp.C.Cass. 🏗 Jp.Appel 🔲 Jp.Admin. 🏯 Jurica

L'identification d'une personne par ses empreintes génétiques ne peut être recherchée que :

- 1° Dans le cadre de mesures d'enquête ou d'instruction diligentées lors d'une procédure judiciaire ;
- 2° A des fins médicales ou de recherche scientifique ;
- 3° Aux fins d'établir, lorsqu'elle est inconnue, l'identité de personnes décédées ;
- 4° Dans les conditions prévues à l'article L. 2381-1 du code de la défense ;
- 5° A des fins de lutte contre le dopage, dans les conditions prévues à l'article L. 232-12-2 du code du sport. En matière civile, cette identification ne peut être recherchée qu'en exécution d'une mesure d'instruction ordonnée par le juge saisi d'une action tendant soit à l'établissement ou la contestation d'un lien de filiation, soit à l'obtention ou la suppression de subsides. Le consentement de l'intéressé doit être préalablement et

p.19 Code civil

expressément recueilli. Sauf accord exprès de la personne manifesté de son vivant, aucune identification par empreintes génétiques ne peut être réalisée après sa mort.

Lorsque l'identification est effectuée à des fins médicales ou de recherche scientifique, le consentement exprès de la personne doit être recueilli par écrit préalablement à la réalisation de l'identification, après qu'elle a été dûment informée de sa nature et de sa finalité. Le consentement mentionne la finalité de l'identification. Il est révocable sans forme et à tout moment.

Lorsque la recherche d'identité mentionnée au 3° concerne soit un militaire décédé à l'occasion d'une opération conduite par les forces armées ou les formations rattachées, soit une victime de catastrophe naturelle, soit une personne faisant l'objet de recherches au titre de l'article 26 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité et dont la mort est supposée, des prélèvements destinés à recueillir les traces biologiques de cette personne peuvent être réalisés dans des lieux qu'elle est susceptible d'avoir habituellement fréquentés, avec l'accord du responsable des lieux ou, en cas de refus de celui-ci ou d'impossibilité de recueillir cet accord, avec l'autorisation du juge des libertés et de la détention du tribunal judiciaire. Des prélèvements aux mêmes fins sur les ascendants, descendants ou collatéraux supposés de cette personne peuvent être également réalisés. Le consentement exprès de chaque personne concernée est alors recueilli par écrit préalablement à la réalisation du prélèvement, après que celle-ci a été dûment informée de la nature de ce prélèvement, de sa finalité ainsi que du caractère à tout moment révocable de son consentement. Le consentement mentionne la finalité du prélèvement et de l'identification.

Les modalités de mise en œuvre des recherches d'identification mentionnées au 3° du présent article sont précisées par décret en Conseil d'Etat.

Récemment au Bulletin de la Cour de Cassation

> Première chambre civile. 03 Mars 2021, n°19-21.384. (B) / ECLI:FR:CCASS:2021:C100192 /

 $1.6 - 12 _{\rm LOI\ n^{o}2020-1525\ du\ 7\ décembre\ 2020\ -\ art.\ 105\ (V)}$

■ Legif. ■ Plan p.C.Cass. Dp.Appel Dp.Admin. Duricaf

Sont seuls habilités à procéder à des identifications par empreintes génétiques :

1° Les services ou organismes de police technique et scientifique mentionnés à l'article 157-2 du code de procédure pénale ;

2° Les personnes ayant fait l'objet d'un agrément dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. Dans le cadre d'une procédure judiciaire, ces personnes doivent, en outre, être inscrites sur une liste d'experts judiciaires.

16-13 Loi n°2004-800 du 6 août 2004 - art. 4 () JORF 7 août 2004 - Conseil Constit. 2004-498 DC

Nul ne peut faire l'objet de discriminations en raison de ses caractéristiques génétiques.

p.20 Code civil